

MISSION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

TEXTE SOUS EMBARGO

COMMUNIQUE No. 66-A

A NE PUBLIER QU'AU MOMENT
DU DISCOURS

le 14 octobre 1966

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

Bureau de Presse
750 Troisième Avenue
New York 10017
YUkon 6-5740

RHODESIE DU SUD

Texte de la déclaration relative à la question de la Rhodésie du Sud (point 23) prononcée par le représentant du Canada, Mme Edwin Fullerton, à la quatrième commission, le vendredi 14 octobre 1966.

Depuis la dernière discussion sur la Rhodésie au sein de cette Commission le jour de la déclaration illégale d'indépendance, plusieurs événements concernant ce problème crucial se sont produits. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté des résolutions importantes. La Résolution 217 du Conseil en date du 20 novembre 1965 a prié tous les états, je cite, "de s'efforcer de rompre toutes les relations économiques" avec la Rhodésie. Cette résolution constitue une étape majeure dans la situation de la Rhodésie et dans l'histoire des Nations Unies. Les Premiers ministres du Commonwealth qui ont consacré beaucoup d'attention à la Rhodésie au cours de leurs réunions de 1964 et de 1965, ont tenu deux réunions en 1966, une à Lagos au mois de janvier consacrée entièrement à la Rhodésie et une autre à Londres, le mois dernier, consacrée presque entièrement à ce problème.

La politique de mon pays dans cette situation était d'agir vigoureusement à l'appui des décisions des Nations Unies. Le Canada reconnaît que la Grande-Bretagne est revêtue de la responsabilité constitutionnelle de la Rhodésie et le Canada, naturellement, a refusé de reconnaître la déclaration illégale d'indépendance et le régime illégal. Le Canada appuie aussi fortement le rôle du Commonwealth dans cette question - et particulièrement les réunions des chefs de gouvernement-puisque la question de Rhodésie constitue une préoccupation essentielle du Commonwealth multiracial. Le régime illégal et tout ce qu'il représente en cherchant à perpétuer la domination politique d'une minorité raciale est un anathème aux yeux du Commonwealth qui repose sur le principe de non-discrimination et d'égalité d'opportunités.

Conséquemment et conformément à la résolution du Conseil de sécurité du 20 novembre, le Canada a pris des mesures immédiates pour imposer un embargo complet sur les échanges avec la Rhodésie,



avec des exceptions très restreintes de caractère humanitaire, et il a informé les Nations Unies de sa décision; il a aussi fourni de l'aide économique pour aider la Zambie à supporter les difficultés créées par la situation illégale en Rhodésie et à réduire davantage son commerce avec la Rhodésie. Plus tôt cette année, nous avons participé à un important pont aérien vers la Zambie pour le pétrole et nous fournissons d'autre assistance économique aux mêmes fins. Nous rendons pleinement compte des tensions considérables que la Zambie subit par suite de la situation illégale qui se maintient. La délégation du Canada désire ici rendre hommage aux qualités d'homme d'Etat du président Kaunda dans les heures difficiles que ce pays traverse.

Le Canada a été seulement un des nombreux gouvernements qui ont collaboré à la mise en vigueur de la recommandation du Conseil de sécurité, en date du 20 novembre, visant à mettre fin à la situation illégale et à faire un premier pas vers l'indépendance sous le régime de la majorité. Les effets de cette campagne de sanctions économiques sont décevants dans leur lenteur. Notre déception, cependant, ne devrait pas nous faire oublier que cette campagne a produit certains résultats. Quoique les conséquences politiques à l'intérieur de la Rhodésie soient restreintes jusqu'à présent, en partie par la capacité du régime illégal à dissimuler et à mitiger les effets économiques, l'économie dirigée par le régime illégal est de plus en plus affaiblie par la perte d'importations et d'exportations. La lenteur des effets à se faire sentir est en partie due aux délais dans la pleine mise en vigueur des différents embargos. Mon gouvernement s'inquiète de constater qu'il y a également un certain nombre de brèches et d'infractions aux interdictions du commerce imposées par différents gouvernements. Les chefs de gouvernement du Commonwealth, qui se sont réunis à Londres le mois dernier, ont convenu que bien que les sanctions aient, sans aucun doute, ralenti l'économie de la Rhodésie, elles ont peu de chances à leur niveau actuel, d'atteindre les fins politiques visées dans une période raisonnable de temps. Conséquemment, les chefs de gouvernement ont, en général, convenu de la nécessité de sanctions économiques plus fortes et obligatoires en vertu du Chapitre 7 de la Charte des Nations Unies. Cet accord est manifeste dans le communiqué de la réunion, et donc pertinent à notre discussion.

La plupart des chefs de gouvernement du Commonwealth désiraient des sanctions obligatoires générales, en vertu du Chapitre 7, tandis que d'autres préféraient des sanctions portant sur des produits choisis, importants à l'économie de la Rhodésie. Le Canada était parmi ces derniers pays puisque nous ne sommes pas convaincus que l'application à la Rhodésie de sanctions générales obligatoires, en vertu de l'article 41, constitue la ligne de conduite appropriée. Ma délégation croit que l'activité future des Nations Unies dans ce domaine doit s'en tenir à ce qui est pratique et possible. Des sanctions mandatoires sur certaines denrées choisies qui échappent maintenant à l'embargo répondraient à ce besoin. Nous croyons que ces

[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]



sanctions obligatoires sélectives constitueraient un progrès utile et pratique. Le gouvernement canadien espère donc que tous les états, y compris ceux qui préféreraient des sanctions générales obligatoires, pourront et voudront convenir que les sanctions obligatoires sélectives sont à souhaiter. Nous appuyons l'intention du gouvernement britannique de se faire co-auteur d'une résolution à cette fin devant le Conseil de sécurité, avant la fin de l'année, si la situation illégale n'a pas pris fin et si tous les membres du Commonwealth aux Nations Unies lui donnent leur plein appui ce qui, nous l'espérons ardemment, sera le cas.

En même temps, ma délégation constate qu'il y a des membres des Nations Unies, y compris des membres du Commonwealth, qui préfèrent l'autre méthode de mettre fin à la situation illégale par l'emploi de la force armée. Depuis l'origine, le gouvernement canadien a des doutes sérieux quant à une telle mesure. Il faudrait des forces considérables. La destruction qui en découlerait en Rhodésie constitue un prix élevé à payer. Les répercussions politiques, sociales et économiques à l'intérieur et à l'extérieur de la Rhodésie seraient très graves. Comme l'a signalé le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada, lors de la discussion générale le 23 septembre dernier, le Canada demande si l'emploi de la force pourrait atteindre le résultat désiré. Est-ce qu'il ne ferait pas tort à ceux qu'il cherche à aider?

Les Premiers Ministres du Commonwealth, à la réunion à Londres, n'étaient pas d'accord sur la question de la force armée. J'aimerais cependant signaler qu'après une discussion complète et sans détours, ils ont convenu de la nécessité de certaines sanctions obligatoires sur l'opportunité de l'aide à la Zambie et sur le maintien du Comité des Sanctions du Commonwealth qui a été institué par la Conférence de Lagos pour examiner les effets des sanctions et pour coordonner l'assistance à la Zambie. Par dessus tout, on a convenu à Londres de chercher à mettre fin à la situation illégale, comme premier pas vers le rétablissement d'une société équitable en Rhodésie, appuyé sur la non-discrimination et sur l'égalité d'opportunités. Ma délégation signale que le gouvernement britannique a pris des engagements importants. Si le régime illégal ne consent pas à restaurer le gouvernement légal sous l'autorité exécutive du gouverneur, la Grande-Bretagne, comme je l'ai signalé, sera disposée à se faire co-auteur de sanctions obligatoires sélectives devant le Conseil de sécurité, avant la fin de l'année. Le gouvernement britannique retirera également toutes ses propositions constitutionnelles antérieures et ne sera pas, par la suite, disposée à porter devant le Parlement britannique un règlement qui implique l'indépendance avant le régime de la majorité. Ces engagements présupposent le plein appui du Commonwealth. J'espère qu'effectivement tous les membres des Nations Unies accorderont leur appui à ces mesures qui renforceront sensiblement la campagne de sanctions et l'objectif futur d'une Rhodésie indépendante sous le régime de la majorité. Le gouvernement canadien, depuis longtemps, appui l'indépendance sur ces assises.

[The page contains extremely faint and illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the document. The text is scattered across the page and cannot be transcribed accurately.]

J'exhorte tous les membres des Nations Unies et tous les états à supporter pleinement les mesures économiques qui ont été décidées par le Conseil de sécurité ou qui pourraient l'être. Le fait que ces mesures sont plus difficiles et moins rapidement efficaces que nous avions prévu souligne la nécessité de renforcer cet appui. Le gouvernement canadien comprend pleinement l'attitude de nos collègues africains devant l'injure intolérable que représente le régime illégal et sympathise avec eux. Nous regrettons profondément les privations que subit la majorité de la population de la Rhodésie. Nous croyons que l'appui des nouvelles mesures pratiques qui seront présentées au Conseil de sécurité constituent une réponse efficace à ces préoccupations. Nous espérons également que nos discussions ici, et toutes résolutions adoptées par cette Commission ne rendront pas plus difficiles l'introduction et la mise en vigueur de nouvelles mesures pratiques qui sont envisagées pour attaquer ce problème avant la fin de l'année.

